

Cadre réservé à l'Administration		
PIECES	OUI	NON
Att Assurance I.A		
Att Assurance R.C		
Attestation QF		
PASS CAF/MSA		
RIB		
SEPA		
FICHE SANITAIRE		
DOSSIER COMPLET		



1 DOSSIER PAR FAMILLE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

En cas de garde alternée, 2 dossiers doivent être remplis : un par le père et un par la mère.
Fournir la copie du jugement

Cochez la semaine concernée : SEMAINE PAIRE SEMAINE IMPAIRE

REPRESENTANTS LEGAUX	REPRESENTANT LEGAL 1	REPRESENTANT LEGAL 2 <i>à renseigner obligatoirement</i>	TUTEUR
NOM			
PRENOM			
Adresse : Rue Lieu-dit			
Code Postal Commune			
☎ Domicile			
📱 Portable			
✉ Mail			
EMPLOYEUR			
Adresse			
☎ Professionnel			

SITUATION DE FAMILLE

Célibataire Marié Union libre PACS Concubin Divorcé Séparé Veuf

En cas de divorce ou de séparation des parents, indiquer qui a la charge de l'enfant :

Le représentant légal 1 : ET/OU Le représentant légal 2 :

Qui a la charge financière de l'enfant :

Le représentant légal 1 : OU Le représentant légal 2 :

ENFANTS	1	2	3	4
NOM				
PRENOM				
SEXE (F ou M)				
DATE DE NAISSANCE				
ECOLE				
CLASSE				

AUTRES RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES

PRESTATIONS (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT, À DÉFAUT, LE TARIF LE PLUS ÉLEVÉ SERA APPLIQUÉ)

CAF / MSA	N° Allocataire	Nom de l'Allocataire	Aucune Prestation

Document à fournir :

- Attestation du quotient familial CAF/MSA de moins de 3 mois
- PASS C.A.F (du 01/01/2019 au 31/12/2019 et celui à partir du 01/01/2020)

OU

- PASS M.S.A (du 01/07/2019 au 30/06/2020)

A noter !

***Pour les familles ne fournissant pas le document dans les délais,
le tarif maximal sera automatiquement appliqué, sans effet rétroactif***

PAIEMENT DES FACTURES

Prélèvement automatique pour le paiement des factures 2019/2020 Oui Non

Si **Oui**, document joint à remplir (**autorisation de prélèvement bancaire**) et nous fournir **un RIB**

Déjà prélevé sur l'année scolaire 2018/2019 Oui Non



ASSURANCES

Document à fournir :

Attestation d'assurance Responsabilité Civile **ET** Individuelle Accident de l'enfant

AUTORISATIONS PARENTALES

J'AUTORISE LES PERSONNES MAJEURES SUIVANTES A RECUPERER MES ENFANTS
(Y COMPRIS EN CAS DE MALADIE OU ACCIDENT)

NOM	PRENOM	 / 	LIEN DE PARENTE	Appel en cas d'urgence Oui / Non	Autorisé(e) à récupérer mes enfants Oui / Non

J'AUTORISE MES ENFANTS EN AGE ELEMENTAIRE A REPARTIR SEULS APRES LE TEMPS SCOLAIRE
OU APRES L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

PRENOM DES ENFANTS	METTRE LES HEURES DE SORTIES AUTORISEES									
	Lundi		Mardi		Mercredi Midi	Jeudi		Vendredi		
	Midi	Soir	Midi	Soir		Midi	Soir	Midi	Soir	

J'AUTORISE MES ENFANTS A CONSOMMER SUR PLACE LES REALISATIONS CULINAIRES FAITES
DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES (EN CAS D'ALLERGIES ALIMENTAIRES, LES
PARENTS S'ENGAGENT A PREVENIR LA COLLECTIVITE)

PRENOM DES ENFANTS	OUI	NON

INSCRIPTION CANTINE - ACCUEILS PERISCOLAIRES
LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI
ORGANISATION DE LA SEMAINE A 4 JOURS

Je désire inscrire mon ou mes enfants toute l'année :

INSCRIPTION REGULIERE

PRENOM DES ENFANTS	P A I	COCHER LES CASES											
		CANTINE				ACCUEILS PERISCOLAIRES							
						Accueil du Matin				Accueil du Soir			
		L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V

En cas d'allergie alimentaire, un projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) doit être réalisé avant son accueil à la cantine. La demande doit être formulée auprès du Directeur de l'école qui enclenche la procédure en lien avec le médecin scolaire et le prestataire.

INSCRIPTION OCCASIONNELLE

CANTINE : OUI NON
ACCUEIL PERISCOLAIRE : OUI NON
(Matin et Soir)

JOUR SOUHAITE		DELAI DE RESERVATION Par téléphone ou par mail Via le PORTAIL CITOYEN	DELAI DE RESERVATION Par la FICHE D'INSCRIPTION EXCEPTIONNELLE
LUNDI	AVANT LE	Vendredi 15 H 00	<u>Vendredi Matin</u> à l'école (via le cartable) pour la semaine suivante
MARDI		Lundi 15 H 00	
JEUDI		Mercredi 15 H 00	
VENDREDI		Jeudi 15 H 00	

Vous pouvez inscrire vos enfants auprès des services de la Communauté de Communes en appelant au 05.65.69.27.43 ou par mail à l'adresse : accueil@payssegali.fr.

PAUSE MERIDIENNE

Lorsque les enfants ne mangent pas à la cantine, les parents ne doivent pas déposer leur(s) enfant(s) **avant le début des cours de l'après-midi (10 minutes avant) sauf dérogation** accordée par la Communauté de Communes après demande écrite des parents.

INSCRIPTION CANTINE – ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI MATIN

Je désire inscrire mon ou mes enfants toute l'année :

INSCRIPTION REGULIERE

PRENOM DES ENFANTS INSCRITS LE MERCREDI MATIN

MERCREDI MATIN	2019															
	Septembre				Octobre				Novembre				Décembre			
	Jrs	M	A.M	R	Jrs	M	A.M	R	Jrs	M	A.M	R	Jrs	M	A.M	R
	04			02				06				04				
	11			09				13				11				
	18			16				20				18				
	25							27								

MERCREDI MATIN	2020																											
	Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet			
	Jrs	M	AM	R	Jrs	M	AM	R	Jrs	M	AM	R	Jrs	M	AM	R	Jrs	M	AM	R	Jrs	M	AM	R	Jrs	M	AM	R
	08			05				04				01				06				03				01				
	15							11								13				10								
	22							18								20				17								
	29			26				25				22				27				24								

Légende : Jrs : Jour - M : Accueil du matin - AM : Activités du Mercredi - R : Repas

INSCRIPTION OCCASIONNELLE

J'inscris mon ou mes enfants OCCASIONNELLEMENT uniquement par téléphone auprès des services de la Communauté de Communes en appelant au 05.65.69.27.43, par mail à l'adresse : accueil@payssegali.fr ou via le **PORTAIL CITOYEN**.

		DELAI DE RESERVATION Par téléphone ou par mail ou via le PORTAIL CITOYEN
ACCUEIL MATIN	AVANT LE	Vendredi 12 H 00
ACTIVITES DU MERCREDI		Vendredi 12 H 00
REPAS		Mardi 15 H 00

Je certifie exacts les renseignements portés sur ce dossier unique et reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et de fonctionnement liées aux services périscolaires.

A, le

Signature des représentants légaux